



N° 18.06

**RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA CRC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à Villefontaine, le 31 janvier de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 67 Présents / 68 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (24)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (7)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (19)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne, Rhône Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle et à l'examen de la gestion du SMND à compter de l'exercice 2010. Ce contrôle a été ouvert par courrier du 15 novembre 2016.

Après divers échanges avec les services du SMND, un entretien de rendu avec messieurs les 3 Présidents concernés s'est déroulé le 9 mars 2017.

La Chambre, lors de sa séance du 21 mars 2017, a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées au SMND le 06 juin 2017.

Après avoir examiné la réponse écrite de la collectivité, la Chambre Régionale des Comptes, a arrêté ses observations définitives le 20 novembre 2017. Une réponse définitive du SMND a été envoyée dans le délai d'un mois.

L'ensemble de ces documents ont été notifiés au SMND le 28 décembre 2017. Communication du rapport définitif doit être faite aux membres de l'assemblée à l'occasion de la prochaine séance du comité syndical, soit ce 31 janvier 2018.

Les documents sont joints à la convocation. Une présentation synthétique est réalisée en séance.

Le Comité prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2010 à 2016.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 31 janvier 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

